

Image not found or type unknown



## ajournement 2ans violence conjugal sans suite

Par **LE PACIFIQUE**, le **20/02/2011** à **21:45**

bjr je veux juste savoir si au bout du 2ans y aura pas le meme probleme si je fais une autre demande de nationalité.en ce qui concerne la violence conjugal y avais une confrontation et ya pas de suite DS LA PLAINTTE ke des mensenges de la part de mon X ET LE DIVORCE ET PRONONCE EN TORTS partagé et cela ca remonte en 2003.actuellement je suis marie et, j ai une fille je suis bien intégré ce que je sens.est ce que lken mieux de faire un recours seul o de consulter un avocat ?